



---

## RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022

Présenté par Yannick MOREAU, Président de l'A.N.E.L.,  
Maire des Sables d'Olonne et Président de Sables d'Olonne Agglomération

Assemblée générale ordinaire  
Vendredi 30 juin 2023  
Assemblée nationale, 9<sup>ème</sup> bureau

---

L'Association Nationale des Elus des Littoraux (A.N.E.L.) remercie les services de l'Assemblée nationale, et tout particulièrement le député Emmanuel MAQUET, de lui permettre de tenir en ces lieux symboliques de la République son assemblée générale ordinaire. C'est à titre exceptionnel et seulement pour la troisième fois de son histoire que l'A.N.E.L. tient une assemblée statutaire en dehors des Journées Nationales d'Etudes (JNE). Cette assemblée générale est la conséquence du processus de modification des statuts, rénovés et adoptés en assemblée générale extraordinaire le 14 juin dernier.

Avant de fêter les 45 ans de l'association à Lorient, les 11, 12 et 13 octobre 2023, cette assemblée générale ordinaire est l'occasion de dresser un bilan des actions réalisées au cours de l'année écoulée. Le présent rapport vise ainsi à revenir succinctement sur l'activité de l'A.N.E.L. en 2022.

Cette année a d'abord été marquée par un changement de présidence : Yannick MOREAU, alors président délégué de l'A.N.E.L. et maire des Sables d'Olonne, a succédé à Jean-François RAPIN qui avait confirmé son souhait de passer le relai de la présidence après 10 ans d'engagement au service de l'association. Ce dernier reste néanmoins investi en tant que président d'honneur de l'A.N.E.L.

Par ailleurs, dans la continuité de l'« Appel de Pornic » de 2021, les Journées nationales d'études de l'A.N.E.L. qui se sont tenues les 29 et 30 septembre au Grau du Roi Port Camargue, ont été un franc succès avec près de 400 participants, venant de toutes les façades maritimes métropolitaines et des bassins ultra-marins. Réunis autour du thème « Vivre le littoral », les élus ont pu partager leurs retours d'expériences, témoigner de leurs attentes et faire émerger des propositions résumées en six axes : le renouvellement de la gouvernance « mer et littoraux » à l'échelle nationale à travers la réinstallation du Conseil National de la Mer et des Littoraux (C.N.M.L.), prévue pour décembre 2022 ; la nécessaire facilitation de l'accès au logement sur les territoires littoraux en tension ; le nécessaire soutien financier solidaire aux communes exposées à l'érosion côtière et aux différents impacts du changement climatique ; le développement de l'économie bleue ; la nécessité d'une meilleure gestion des ressources en eau ; la régulation des usages afin d'assurer la préservation de la biodiversité littorale et marine. A l'issue de ces JNE réussies, l'A.N.E.L. a accueilli de nouveaux élus adhérents, désireux de rejoindre l'association et de participer à ses travaux. Le remercie ceux qui continuent de témoigner leur soutien fidèle et se mobilisent à nos côtés.

L'année 2022 a également été riche de travaux parlementaires et l'A.N.E.L. a été très investie dans le cadre des discussions sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et de la mission sénatoriale de contrôle relative à la mise en application des objectifs de « zéro artificialisation nette » (ZAN).

## 1. Vie interne de l'association : Conseils d'administration et Assemblées générales

Quatre conseils d'administration et une Assemblée générale ordinaire se sont tenus en 2022 :

- **Réunion du Conseil d'administration de l'A.N.E.L. en visioconférence le 31 mars 2022.**

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Jean-François RAPIN et ont débattu :

- du recul du trait de côte et notamment du projet de décret « liste des communes concernées par l'érosion » et du projet d'ordonnance « recul du trait de côte ». Deux textes en préparation qui s'appuient sur des informations confuses, y compris dans le vocabulaire employé, et qui ne laissent pas le temps aux conseils municipaux de s'imprégner d'un sujet dont ils ne maîtrisent pas la portée scientifique.
- de l'adoption de la loi 3DS qui reste très incohérente, n'inclut pas la situation de relocalisation liée au trait de côte et qui contient un aménagement de la loi SRU en deçà des attentes des collectivités.

- **Réunion du Conseil d'administration de l'A.N.E.L. en présentiel le 2 juin 2022 à l'Assemblée nationale réunissant 23 participants et en visioconférence.**

Recul du trait de côte, érosion et projet zéro artificialisation nette étaient au programme de ce conseil. Les membres du Conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Jean-François RAPIN afin de discuter :

- du recours conjoint A.N.E.L.-A.M.F. devant le Conseil d'Etat sur l'ordonnance du 6 avril 2022 relative à l'aménagement des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte. Le but étant de sécuriser l'action des collectivités qui seraient exposées à de nombreux contentieux (flou sur la définition, possibilité d'expropriation sans mesures d'accompagnement, etc.)
- des dispositions relatives au ZAN émanant de la loi Climat et Résilience. Les projets de décrets ne sont pas consensuels, un avis défavorable du CNEN a été formulé et des remarques fortes ont été émises par l'A.M.F. et les sénateurs quant aux écarts à l'esprit de la loi. L'A.N.E.L. a informé ses adhérents du lancement d'une consultation par le Sénat.

- **Réunion conjointe du Conseil d'administration et du Comité directeur de l'A.N.E.L. le 12 septembre 2022 en visioconférence**, sous la présidence de Jean-François RAPIN. L'occasion pour les membres de ces deux instances de faire le point sur l'Assemblée générale à venir, sur la préparation des Journées Nationales d'Etudes au Grau-du-Roi et sur les dossiers en cours.

- **L'Assemblée générale ordinaire de l'A.N.E.L. s'est tenue le jeudi 29 septembre 2022** lors des Journées nationales d'études de l'association au Grau-du-Roi. Les adhérents ont ainsi pu prendre connaissance du rapport d'activité de l'année 2021, du rapport financier de l'exercice 2021 ainsi que du budget prévisionnel pour l'année 2023. Les adhérents ont surtout et avant tout eu l'occasion d'élire leur nouveau président : Yannick MOREAU alors président délégué de l'A.N.E.L. et maire des Sables d'Olonne. Il succède à Jean-François RAPIN qui avait confirmé son souhait de passer le relai de la présidence après 10 ans d'engagement au service de l'association. Il reste naturellement investi en tant que président d'honneur de l'A.N.E.L.

- **Réunion du Conseil d'administration de l'A.N.E.L. le 13 octobre 2022** en présentiel au Sénat réunissant 10 participants et en visioconférence. A l'ordre du jour : retour sur les Journées Nationales d'Etudes du Grau-du-Roi qui fut un véritable succès, installation du nouveau président et actualités législatives. L'A.N.E.L. participera à des auditions sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, sur le projet de loi de finances

pour 2023, sur la mise en application du ZAN ainsi que sur la proposition de loi visant à étendre les pouvoirs de police des maires en matière maritime. Le Conseil d'administration a également abordé la question du renouvellement du Conseil National de la Mer et des Littoraux (C.N.M.L.) dont les désignations étaient prévues pour fin septembre 2022.

## 2. Webinaires de formation

Sous la présidence de Jean-François RAPIN, l'A.N.E.L. a expérimenté au cours de l'année 2022 un accompagnement privilégié des élus des littoraux. L'objectif était d'aider les élus dans la compréhension des sujets législatifs actuels ainsi que de recueillir les différents avis émis par ces derniers sur les différentes façades maritimes. Accompagnement, formation et interactions étaient au cœur de cette nouvelle offre.

Pour ce faire, l'équipe de l'A.N.E.L. a étoffé ses rangs en recrutant un stagiaire principalement dédié à cette mission : monsieur Charles REINHART. Avec l'aide de la déléguée générale Anne-Sophie LECLERE, Charles REINHART et l'équipe de l'A.N.E.L. ont développé des thématiques et les ont présentées aux élus volontaires. Quatre réunions de formation et d'information ont été organisées :

- le 8 mars 2022 : « *Le recul du trait de côte, entre érosion et montée du niveau de la mer* » ;
- le 7 avril 2022 : « *La loi littoral et ses évolutions* » ;
- le 8 juin 2022 : « *Prospective énergétique et projets opérationnels : la place des énergies renouvelables en mer et sur le littoral* » ;
- le 20 juin 2022 : « *La planification stratégique mer et littoral* ».

Les participants de ces ateliers ont eu la chance de pouvoir échanger avec des spécialistes de ces questions littorales. En effet l'A.N.E.L. a fait intervenir ses partenaires comme ENGIE et RTE mais également des professionnels, universitaires et juristes. La direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), LittOcéan, parlementaires et élus de collectivités territoriales sont également venus apporter leur expertise sur différents points.

## 3. Recul du trait de côte et projet de décret : les communes inscrites sur la liste du gouvernement

L'année 2022 a été marquée par l'implication forte de l'A.N.E.L. dans deux textes portant sur le recul du trait de côte : le projet de décret sur la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral, pris en application de la loi Climat et résilience, et le projet d'ordonnance relative à l'aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte.

Concernant la liste des communes soumises à érosion, l'A.N.E.L. a pointé le manque de consultation des conseils municipaux. Elle a aussi rappelé que les maires ne disposaient pas des études scientifiques réalisées en amont par le Cerema, ne connaissaient pas le contenu de l'ordonnance et n'avaient aucune visibilité sur le financement de la politique d'adaptation au recul du trait de côte.

Le 18 janvier 2022, l'A.N.E.L. a obtenu gain de cause puisque la Ministre Bérangère ABBA, Secrétaire d'Etat à la Biodiversité, a annoncé que les conseils municipaux des communes concernées par le recul du trait de côte et identifiées par l'Etat pour figurer dans la liste qui sera fixée par décret en application de la loi Climat, disposeront d'un délai supplémentaire pour se prononcer.

Cette annonce a été faite en réponse à une question orale du sénateur et ancien président de l'ANEL, Jean-François RAPIN, qui avait déjà demandé ce report au Premier Ministre le 21 décembre. Il s'agit

d'une avancée notable qui a permis la consultation des élus et des populations concernées dans de meilleures conditions d'information de tous sur les études préalables et conséquences de ce classement.

Le 8 mars 2022, dans sa réponse au courrier qui lui avait été adressé par l'A.N.E.L. en décembre 2021, le Premier ministre a considéré qu'il fallait « *laisser le temps d'organiser les débats au sein des conseils municipaux* » donnant ainsi raison aux associations d'élus qui l'avaient alerté, en commençant par l'A.N.E.L. Pourtant, et malgré cet aveu du chef du gouvernement, le ministère de la Transition écologique démarrait la consultation du public en ligne dès le lendemain, le 9 mars 2022.

L'A.N.E.L. a rendu un avis au C.N.M.L. avec l'exposé de ses critiques, demandant que seules les communes ayant délibéré favorablement ET sans réserve soient inscrites dans le premier décret.

L'A.N.E.L. a également émis un avis dans le cadre de la consultation publique alertant sur les nombreuses insuffisances nuisant à la compréhension du texte présenté au public et aux conditions même de sa consultation (aucune justification de la liste, erreurs dans le texte résumé, références incompréhensibles à l'avis du CNEN, code postal sans nom de commune dans le projet de décret, etc.).

L'A.N.E.L. est même allée plus loin : elle a déposé un recours sommaire devant le Conseil d'Etat le 19 mai 2022 conjointement à l'A.M.F. Il s'agissait de sécuriser l'action des collectivités qui risqueraient d'être exposées à de nombreux contentieux. L'A.N.E.L. appelait le Conseil d'Etat à se prononcer sur plusieurs points de l'ordonnance, tels que l'absence de prise en compte des ouvrages de protection, le flou sur la définition « recul du trait de côte », les différences de traitement introduites pour des atteintes au droit de propriété et des méthodes d'évaluation des biens qui vont sans aucun doute générer des contentieux, des possibilités d'expropriation sans mesures d'accompagnement prévues...

Une des actions principales que s'est fixée l'A.N.E.L. consiste à stopper cette confusion sémantique entre submersion et érosion. En effet, d'après les articles de presse plusieurs élus déclarent s'être engagés afin de prendre en main la question de la montée des eaux liée au changement climatique. Néanmoins, cette liste et les outils mis en place par la loi ne concernent pas la submersion mais l'érosion... C'est précisément pour mettre un terme à ce brouillage lexical que l'A.N.E.L. s'est mobilisée auprès de la plus haute juridiction administrative du pays.

#### **4. Zones littorales et touristiques : une forte tension sur le logement**

L'année 2022 a été également consacrée à la problématique du logement et notamment des résidences secondaires sur les territoires littoraux.

À la suite de nombreux échanges, les déléguées générales de l'A.N.E.M., l'A.N.E.L., et l'A.N.E.T.T. ont élaboré une réflexion commune sur les enjeux liés aux résidences secondaires dans les zones tendues. Le Président Jean-François RAPIN avait alors proposé non seulement aux élus d'organiser un groupe de travail mais aussi aux parlementaires membres de ce groupe de travail de se rapprocher de la délégation à la prospective du Sénat et de la délégation aux collectivités locales.

Sur ce même sujet, l'A.N.E.L. a été auditionnée le 18 mai 2022 par la mission d'inspection IGA-IGF-CGEDD sur la problématique des tensions sur le logement. Cette mission interministérielle a été chargée de produire un rapport sur l'attrition du nombre de résidences principales, initialement en Corse, puis par extension à d'autres territoires.

Emmanuel ALZURI, maire de Bidard, représentant la Communauté d'agglomération du Pays basque, Yannick MOREAU, président de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne, ainsi que Robert

CRAUSTE, représenté par le directeur général des services du Grau-du-Roi, ont apporté leurs témoignages, appréciés par les auditeurs.

Anne-Sophie LECLERE, déléguée générale, a organisé une seconde réunion permettant à d'autres administrateurs et élus de continuer les échanges et retours d'expériences. Etaient présents Jean-Charles ORSUCCI, maire de Bonifacio, Norbert SAMAMA, maire du Pouliguen, Julien DURESSAY, conseiller municipal de Royan ainsi que Catherine BERSANI et Gérard RUIZ en leur qualité de personnalités qualifiées.

Les témoignages des élus de l'A.N.E.L. ont permis la mise en lumière d'autres problématiques telles que l'attractivité renforcée sur les résidences secondaires à la suite de la crise COVID, la hausse générale des prix due notamment aux locations de meublés touristiques, la rareté du foncier rendant impossible l'accession à la propriété pour les résidents permanents, les effets sur les activités économiques dont le manque de main d'œuvre, etc.

Pour le président de l'A.N.E.L., le partage des expériences et des études réalisées illustre la nécessaire évolution de la réglementation et du régime fiscal (trop avantageux pour locations saisonnières). Il remet également en question les dispositions réglementaires et incitatives avec différents zonages nationaux (zones tendues, investissement locatif, etc.) tout en se félicitant de l'accession à la propriété via le bail réel solidaire (B.R.S.).

L'importance de ce sujet pour les collectivités et la nécessaire mise en commun de leurs expériences justifient clairement l'organisation d'une table ronde consacrée au logement lors des Journées Nationales d'Etudes du Grau-du-Roi.

## 5. Auditions et participations aux travaux législatifs

- **Audition de l'A.N.E.L. le 26 janvier 2022 à l'Assemblée nationale pour une première évaluation de l'impact de la loi ELAN.** Elle était représentée par Jordan DARTIER, maire de Vias, vice-président de la commission urbanisme, aménagement, risques de l'A.N.E.L., Anne-Sophie LECLERE, déléguée générale et Catherine BERSANI, administratrice, ancienne inspectrice de l'Equipement.
- **Audition de l'A.N.E.L. le 4 octobre 2022 à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023,** à l'invitation des députés Alma DUFOUR, députée de Seine-Maritime et Sébastien ROME, député de l'Hérault, tous deux rapporteurs spéciaux de la mission Écologie, développement et mobilité durables.
- **Audition de l'A.N.E.L. le 6 octobre 2022 au Sénat dans le cadre du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.** Aux côtés d'autres associations d'élus, l'A.N.E.L. a été invitée à cette audition par Patrick CHAUVET, rapporteur au sein de la commission des affaires économiques du Sénat. Elle a exposé les interrogations et attentes des élus du littoral sur ce projet de loi. A noter que l'A.N.E.L. a également été auditionnée sur ce projet de loi les 3 et 11 octobre 2022, par Didier MANDELLI, sénateur de Vendée et Jean-Michel HOULLEGATTE, sénateur de la Manche.
- **Audition de l'A.N.E.L. dans le cadre de la mission conjointe de contrôle sénatoriale relative à la mise en application du Z.A.N. le 13 octobre 2022.** A l'occasion d'une audition initiée par le rapporteur Jean-Baptiste BLANC, l'A.N.E.L. a répondu aux questions posées par les sénateurs sur la mise en œuvre du principe de « zéro artificialisation nette » consacré par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et qui vise à adapter les règles d'urbanisme existantes pour lutter

contre l'étalement urbain. Au nom des collectivités regroupées au sein de l'A.N.E.L., Yannick MOREAU et Anne-Sophie LECLERE ont formulé plusieurs propositions afin de pallier l'absence de dispositions particulières pour les projets de recomposition spatiale échelonnés sur plusieurs décennies et rendus nécessaires par le recul du trait de côte.

- **Examen au Parlement du projet de loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables.** Dans le cadre de ce projet de loi, l'A.N.E.L. a été auditionnée à trois reprises au mois d'octobre 2022 avant l'adoption au Sénat le 29 novembre, et une nouvelle fois en décembre. Les dispositions adoptées prévoient notamment de confier aux maires la définition des zones d'accélération susceptibles d'accueillir des parcs éoliens offshore et ouvrent la possibilité d'une implantation de ces derniers à moins de 22 km des côtes. L'A.N.E.L. a estimé que le texte de compromis adopté en commission mixte paritaire (C.M.P.) le 24 janvier 2023 est décevant pour les collectivités littorales dont l'avis et les enjeux apparaissent marginaux par rapport au déploiement à marche forcée de l'éolien en mer. Sur la préservation des paysages maritimes et littoraux, à travers l'enfouissement des ouvrages de raccordement et la limitation des nuisances lumineuses générées par la balisage des parcs éoliens en mer, la version finale du texte ne prévoit aucune obligation de distance minimale des côtes ou de respect du paysage littoral pour l'implantation des nouveaux parcs éoliens. De même, le rapport gouvernemental qui sera remis au Parlement dans un an sur les nuisances sonores et visuelles des éoliennes ne portera que sur les installations terrestres. L'A.N.E.L. s'est néanmoins félicitée d'une meilleure articulation entre l'échelle nationale et les différentes façades à travers la consultation du Conseil National de la Mer et des Littoraux – dont l'A.N.E.L. est membre de droit – et le passage par les documents stratégiques de façade (D.S.F.) pour la cartographie des zones propices au développement de l'éolien en mer. Il convient toutefois de noter que la révision de cette cartographie pourra intervenir en dehors des périodes de révision des D.S.F. sur demande du ministre chargé de l'énergie et de la mer.
- **Audition de l'A.N.E.L. dans le cadre du projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires, le 8 décembre 2022, à l'invitation de la commission des affaires économiques du Sénat.** L'A.N.E.L. a répondu aux questions du rapporteur Daniel GREMILLET. Elle a notamment appelé l'attention des parlementaires sur la multiplication, sans logique d'ensemble, des dérogations à la loi Littoral.

## 6. Les interventions extérieures de l'A.N.E.L.

- **Participation au Forum des mondes méditerranéens, le 7 février 2022, à Marseille, à l'invitation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur les enjeux de coopération autour du bassin.** C'est Michel PERRAULT, adjoint au maire de Saint-Tropez qui a représenté l'A.N.E.L. pour évoquer l'action de l'association en matière de coopération internationale et d'enjeux sur les territoires littoraux.
- **Participation de l'A.N.E.L. au One Ocean Summit à Brest, représentée par Anne-Sophie LECLERE et Jérôme BIGNON, du 9 au 11 février 2022 :** La plateforme Océan et climat, partenaire de l'A.N.E.L. a organisé un atelier sur l'adaptation des villes côtières au changement climatique, et a proposé de signer la déclaration Sea'ties, à la suite de grandes villes du monde entier. L'A.N.E.L. a proposé de relayer cette information auprès des élus pour avoir des signatures de villes volontaires.
- **Participation de l'A.N.E.L. à la réunion du Comité France Mobile du 13 mai 2022 : problématiques de déploiement d'infrastructures mobiles en zone littorale.** L'A.N.E.L. a été invitée à participer au Comité France Mobile qui est chargé du suivi du déploiement de la

téléphonie mobile pour échanger avec les membres de ce Comité (Etat, opérateurs, associations d'élus généralistes) sur la problématique du déploiement des antennes de téléphonie mobile sur le littoral. Préalablement, une petite enquête auprès des collectivités a été lancée et une quarantaine de réponses ont été enregistrées en une dizaine de jours, montrant l'intérêt porté à cette question.

- **Intervention de l'A.N.E.L. lors de la préparation des Cahiers de la Résilience des Territoires du Shift Project, le 17 mai 2022.** Le Shift Project, dont l'ANEL est partenaire, a présenté à cette occasion sa nouvelle publication intermédiaire sur la résilience des territoires : « *Climat, crises : comment transformer nos territoires ?* ». Marie-Laure PHINERA-HORTH, sénatrice de la Guyane et Yannick MOREAU, maire des Sables d'Olonne, tous deux présidents délégués de l'ANEL, sont intervenus pour témoigner des enjeux spécifiques aux territoires littoraux et des actions menées par les collectivités en première ligne pour s'adapter aux impacts du changement climatique et permettre la résilience des territoires.
- **Intervention de l'A.N.E.L. lors des Rencontres du Littoral, le 4 juillet 2022.** Anne-Sophie LECLERE, déléguée générale, est intervenue lors de ces rencontres organisées par le GIP Littoral Aquitain à Bordeaux.
- **Intervention de l'A.N.E.L. en Outre-mer sur les enjeux du logement sur le littoral, le 7 juillet 2022.** L'USHOM, en partenariat avec l'Association des Maires de Martinique et la Collectivité de Saint Martin, a organisé un colloque sur la territorialisation des politiques publiques de l'habitat en Martinique, le 7 juillet et à Saint-Martin le 8 juillet. Anne-Sophie LECLERE, déléguée générale, est intervenue à cette occasion pour partager les préoccupations des collectivités littorales et ultra-marines sur les enjeux du logement dans un contexte d'inflation, de rareté du foncier disponible, d'aggravation des risques climatiques et de recul de trait de côte. Cela a été l'occasion de partager les réflexions et solutions pour préparer l'avenir des territoires et relever les défis sociaux et environnementaux.
- **Participation de l'A.N.E.L. à la réunion Charte « Plages sans déchet plastique », le 8 juillet 2022.** Près de 30 élus et services techniques de collectivités littorales se sont réunis à l'invitation du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires pour valoriser les actions portées dans le cadre de cette charte lancée en 2019.
- **Intervention de l'A.N.E.L. lors des Journées Interco'Outre-mer à Chalon-sur-Saône, du 7 au 9 septembre 2022,** dans la séquence « *Vivre avec les risques : adapter le territoire* » pour apporter un focus juridique sur le recul du trait de côte à la suite de la Loi Climat et résilience du 22 août 2021.
- Lors du **Congrès des maires de Corse du Sud à Ajaccio, le 7 octobre 2022,** l'A.N.E.L. était représentée par Jean-Charles ORSUCCI, maire de Bonifacio, qui a souligné la nécessité de défendre le principe de différenciation des territoires.
- **Le nouveau président de l'A.N.E.L., Yannick MOREAU est intervenu aux Assises de l'économie de la Mer, le 8 novembre 2022.** Il a ainsi porté la voix des élus du littoral à Lille et a rappelé que l'économie bleue est un gisement de croissance et d'emplois pour les littoraux français.
- **Participation de l'ANEL au Comité de Filière Tourisme, le 20 janvier 2022.** A l'invitation du secrétaire d'Etat chargé du tourisme Jean-Baptiste LEMOYNE, l'A.N.E.L. a pu relayer les

problématiques spécifiques des collectivités littorales, notamment sur les suites attendues du Plan « Destination France ».

## 7. Les Journées Nationales d'Études de l'A.N.E.L. 2022 au Grau-du-Roi

Les Journées nationales d'études de l'A.N.E.L., qui se sont tenues les 29 et 30 septembre au Grau du Roi Port Camargue, ont été un franc succès comptant près de 400 participants, venant de toutes les façades maritimes métropolitaines et des bassins ultra-marins.

Les Journées 2022 avait pour thème central « Vivre le littoral ». Les élus ont pu partager leurs retours d'expériences, témoigner de leurs attentes et faire émerger des propositions sur les nombreux défis qui se présentent aux collectivités littorales.

Les trois tables rondes et quatre ateliers proposés ont en effet concentré de nombreuses réflexions et discussions autour des sujets suivants :

- Se loger sur le littoral
- Travailler sur le littoral ou en mer
- Préservation de la biodiversité et régulation des usages
- Raréfaction de la ressource en eau
- Ports, nautisme et plaisance
- L'odyssée des plages
- Une gouvernance renouvelée pour accompagner les transitions

La présence de quatre ministres et leurs allocutions ont attesté de l'écoute portée par le nouveau gouvernement aux enjeux spécifiques de nos collectivités littorales.

- **Hervé BERVILLE, Secrétaire d'Etat auprès de la Première Ministre, chargé de la Mer**, a annoncé dans son discours d'ouverture la réactivation du Conseil national de la Mer et des littoraux (C.N.M.L.), répondant en cela à une demande forte exprimée par l'A.N.E.L. qui estime indispensable de faire vivre cette instance de concertation officielle créée par la loi, élargie à l'issue du Grenelle de la Mer et inscrite dans le Code de l'Environnement, dont la présidence est confiée au Premier Ministre.
- **Caroline CAYEUX, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales**, a affirmé son soutien pour que l'A.N.E.L. siège au sein du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires, demande portée par l'A.N.E.L. et soutenue par le Président du Sénat.
- **Dominique FAURE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la ruralité**, a confirmé partager les éléments de diagnostic posés par les élus de l'A.N.E.L. s'agissant des tensions sur le logement pour les permanents et saisonniers sur le littoral, en réponse aux nombreux témoignages et propositions exprimées par les élus.  
Prenant en considération la remise d'un rapport récent d'inspection sur le sujet, elle a annoncé vouloir débattre avec les élus des propositions formulées et de l'accompagnement de l'Etat pour permettre de lutter contre l'attrition des logements sur certains secteurs en tension, pouvant comprendre une plus forte régulation de la location de courte durée des meublés de tourisme, et une intervention sur la fiscalité qui crée une concurrence sur le logement permanent. Dans cette perspective, elle a annoncé la mise en place prochaine d'un groupe de travail sur l'attrition du logement auquel l'A.N.E.L. sera associée. En écho aux demandes

exprimées par les élus, la ministre a également partagé l'intérêt qu'aurait une évaluation de la loi Littoral, à l'aune des évolutions législatives récentes et de la jurisprudence accumulée depuis plus de 40 ans.

- **Bérangère COUILLARD, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**, a rappelé que l'Etat s'engage à accroître la valorisation de la Charte pour des « Plages sans déchet plastique », avec l'ambition d'avoir 500 communes signataires à l'issue des trois prochaines années, en partenariat avec l'A.N.E.L. S'agissant du plan national de résorption des décharges littorales, elle a confirmé le lancement de 8 nouveaux chantiers dès 2023.

Les Journées nationales d'études ont été ouvertes par les interventions de **Françoise LAURENT-PERRIGOT, présidente du Conseil départemental du Gard** et **Carole DELGA, présidente du Conseil régional d'Occitanie**. Evoquant le patrimoine local, l'histoire riche et les ambitions qu'elles portent pour l'avenir des collectivités qu'elles président, elles ont rappelé l'importance de s'adapter, d'innover face aux enjeux et de travailler à tous les échelons pour le développement durable des territoires littoraux, en évoquant notamment l'outil de gouvernance innovant qu'est le Parlement de la Mer Occitanie.

Le dossier de presse et la vidéo bilan de ces Journées sont disponibles sur le site de l'A.N.E.L.

## 8. Coopération décentralisée

En 2021, l'A.N.E.L. a été sollicitée par l'Ambassade de France au Mexique dans le cadre du projet d'une coopération décentralisée entre des collectivités littorales françaises et mexicaines. La ville de Villahermosa a alors répondu favorablement par le biais de ses équipes techniques.

Après plusieurs échanges sur la coopération avec la ville de Villahermosa et une enquête menée auprès de ses adhérents, l'A.N.E.L. a reçu des retours positifs de la ville d'Anglet sur la thématique de la valorisation et la sensibilisation à l'environnement et de la ville de Sète sur l'assainissement de la lagune. S'en est suivie une réunion en visioconférence de prise de contact entre toutes les parties. L'A.N.E.L. a également échangé avec le ministère des Affaires étrangères et la délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales dans l'optique de faire venir la délégation aux Journées Nationales d'Etudes du Grau-du-Roi.

La visite de la délégation mexicaine a finalement été reportée au printemps 2023 en raison d'imprévus administratifs du côté du ministère.

\*\*\*\*\*

Je tiens encore à remercier la mobilisation des élus et personnalités qualifiées qui se sont rendus disponibles et se sont investis pour représenter l'A.N.E.L. dans les multiples réunions qui se sont tenues au cours de cette année 2022. J'adresse également mes remerciements à l'équipe de l'A.N.E.L., pleinement engagée pour permettre la bonne poursuite de nos travaux.

Je vous remercie pour votre attention et je sou mets ce rapport d'activité 2022 au vote de l'Assemblée.